

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
BONZOM	Laurent	X		
BORDES	Didier	X		
COUZINET	Guillaume	X		
DELORT	Yves	X		
DENIS	Alice	X		
ESTAQUE	Julien	X		
FERT	Jocelyne	X		
JONIS	Valérie		X	Procuration à Jocelyne Fert
MARTINEZ	Eric	X		
MARTY	Christelle	X		
VERGE	Francis	X		

Délibérations

Ouverture de crédits d'investissement 2022

Le budget sera voté au plus tôt début avril. Dans l'intervalle, les dépenses de fonctionnement peuvent être réglées sans difficulté. Mais il n'est pas possible de régler des factures d'investissement. Or plusieurs opérations seront nécessaires en particulier : Le remboursement de la caution de l'appartement du presbytère, la création de la Marianne, la facture ONF concernant la coupe de bois, l'ingénierie pont des Bouynéous, la clôture de la bâche des Espalats.

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de permettre, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal 2019.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2021 (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts et Opérations d'ordre) = 252 079€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 63 019€, soit 25% de 252 079 €.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Mme le Maire propose d'ouvrir

1000€ au compte 165. (Caution)
1700€ au compte 2188 (Marianne)
2800€ au compte 231 (ONF)
1000€ au compte 231 (ingénierie)
600€ au compte 231 (clôture)

Soit un total de 7100€ pour 63 019€ autorisés.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Implantation des poteaux sur la D215B pour le THD

La fibre est en cours de déploiement sur la commune pour installer le très haut débit d'Internet (THD). C'est le conseil départemental qui installe la fibre. Délégation a été donnée à Orange. L'entreprise Gabarre installe les poteaux et Axians réalise les branchements.

La fibre est enterrée partout où c'est possible (reprise du réseau haut débit) et ailleurs elle emprunte les poteaux téléphoniques, pour parvenir à proximité des maisons. La fin de l'installation sera assurée par les opérateurs téléphoniques.

Or de nouveaux poteaux sont en cours d'installation dans la zone des grottes, là où le réseau téléphonique avait été enterré. Madame le Maire a fait appel aux conseillers départementaux, Nathalie Auriac et Michel Pichan pour trouver une solution.

Le 14 janvier, Nathalie Auriac conseillère départementale a fait savoir que C Téqui, présidente du département devait appeler. Nous sommes entrées en contact le 17/01 et un courrier a été envoyé dans la foulée. Une réunion doit être organisée avec la mairie, la DREAL, l'ABF et le Conseil départemental qui sera représenté par sa présidente et Mr Cantin.

Les conseillers s'accordent à dire qu'on n'a pas à prendre de décision au niveau de la commune du fait que l'autorisation ne nous incombe pas.

Madame le Maire propose d'attendre la dite réunion pour adresser un courrier à Madame la Présidente du département lui demandant de reprendre les travaux. **Cependant il semble difficile d'approuver par délibération la solution des poteaux, ce qui n'est pas dans notre domaine de compétence.**

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent pour ne pas délibérer en faveur des poteaux :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Travaux du pont des Bouynéous

Le pont des Bouynéous, qui est un aqueduc en pierre, limité à 6 tonnes par essieu depuis l'arrêté municipal du 17 juillet 2012, a déjà été signalé en 2008 par la DDT, du fait d'une fracture du mur amont. C'est pourquoi dès 2014, la communauté de communes Val' Couserans, qui avait la compétence voirie, a diligencé une expertise. En 2015 des travaux ont été réalisés par la SCOP : stabilisation de la fracture par pose de tirants. Une nouvelle inspection de la DDT a conclu à l'efficacité des travaux.

Malgré cela l'ouvrage a continué à bouger et des fissures se sont ouvertes sur le goudron.

En 2020 l'ingénieur de la communauté de communes et le directeur des travaux de la SCOP sont venus sur place et ont conclu à la nécessité de réaliser une dalle de béton pour consolider l'ouvrage. Une délibération a été prise le 4 décembre 2020 et une demande de DETR a été faite pour 2021. Une demande de FDAL a également été déposée début 2021. Les notifications ne sont parvenues que le 18 mai 2021 pour le FDAL et le 9 août 2021 pour la DETR.

Un second devis a été demandé et a confirmé les tarifs de la SCOP. Le devis a été renvoyé signé le 1 octobre 2021.

Les travaux ont été prévus en début d'année, l'entreprise n'étant pas disponible avant.

Le 8 décembre la date des travaux a été confirmée : ce sera le 31/01/2022.

L'information avait été donnée aux habitants dans le bulletin communal dès juin 2021 et a été confirmée avec détails dans le bulletin de décembre.

Mr Naudy a été informé par différents interlocuteurs : G Couzinet, J Estaque et Y Delort, dès le 9 décembre 2021.

Le 4 janvier il est venu à la mairie annoncer que ce n'était pas possible, faisant valoir sa perte de chiffre d'affaires. Il demandait le report du chantier au 19 avril.

Le jour même, et devant lui, j'ai contacté la SCOP pour envisager un report des travaux. Sans résultat.

Dans les jours qui suivent les uns et les autres lui ont proposé leur aide pour stocker l'aliment et évacuer les agneaux.

Le 11 janvier, une lettre RAR a été envoyée à la mairie, avec copie à Madame la sous-préfète. Postée le 12 et reçue le 13. Avec menace « d'engager une procédure avec la Mairie. », compte tenu du manque à gagner de 50 000€.

A ce jour, la SCOP après avoir revu ses plannings propose un report à l'automne.

Madame le Maire propose de répondre à Mr Naudy, par un courrier RAR en lui disant qu'on a pris en compte ses arguments, que le chantier sera certainement reporté à l'automne. Il n'y aura pas de deuxième report.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Rapports avec les locataires de Bouch

Après plusieurs dégâts des eaux, une partie du toit nord de la location de Mme Pepke a été découvert par T. Milhorat. La fuite a vraisemblablement été détectée. Un « flexotuille » abimé a été remplacé. Le faîte du toit qui avait des tuiles trop courtes a été réparé. L'étanchéité des cheminées a été refaite, pour les 2 appartements, ainsi que l'étanchéité entre le toit et le mur mitoyen.

La commune a été convoquée par l'expert de l'assurance de Madame Pepke le 19/01 pour constater le dégât des eaux.

Réparation du clocher

L'enduit du clocher de l'église s'effrite. Des morceaux de ciment ont été retrouvés au-dessous. Cela pose un réel problème de sécurité.

Il est important de sécuriser l'endroit par des barrières ou condamner cet accès. Possibilité de mettre aussi de la rubalise.

Le projet de réparation sera revu ultérieurement.

Frais de gardiennage de l'Eglise

Une indemnité de gardiennage peut être allouée à Monsieur le Curé Bertrand de SENTENAC. Il est prévu un plafond indemnitaire pour le « gardiennage des églises communales à hauteur de 120.97€, pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. »

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

Madame le Maire propose aux conseillers de voter cette indemnité à son taux maximum.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent madame le Maire d'effectuer le versement.

Voies privées de Très Pouech

Le château de Très Pouech vient d'être acheté par la famille Loiseau, qui souhaite que la voie devienne communale. C'est aussi la demande de Mr Barbe qui a fait l'acquisition des terres.

Madame le Maire propose d'entreprendre les démarches pour que le chemin de Très Pouech devienne communal, du moins dans sa première partie. (Angle de la parcelle 0207)

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent pour passer en chemin communal de la départementale à l'angle de la parcelle 0207, et sont d'accord pour entreprendre les démarches.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Vol de la biche – remplacement

La biche sera remboursée par l'assureur. Comment la remplace-t-on ?

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent pour le remplacement, mais peut-être avec un autre modèle à choisir sur catalogue en mairie.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Vente de bois aux habitants

Les candidats à la récupération de bois de chauffage ont été réunis les 17 décembre. Ils ont commencé à prendre du bois. Il faudra sûrement prolonger le délai donné, car il y a un gros stock de bois.

Il convient de délibérer sur le tarif de vente de ce bois qui sera facturé aux habitants.

Tarif du débardage : 25€ le stère HT (30€ TTC)

Proposition de vente aux habitants : 25€ le stère (TTC). Augmentation de 25% par rapport à la coupe précédente.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Accompagnatrice scolaire

Cette semaine, l'accompagnatrice scolaire a été malade.

Il a été fait appel au pied levé à Alice Perreu, qu'il faut remercier pour sa disponibilité.

Pour la dédommager Mme le Maire propose de faire un contrat à Alice Perreu pour accroissement temporaire d'activité.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 23h30